

PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-647 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 480-85 VISANT À MODIFIER CERTAINES NORMES RELATIVES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES DANS LA ZONE RA/C-7

PROJET RÈGLEMENT N° 2021-648 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN D'AUTORISER LES MARCHÉS PUBLICS TEMPORAIRES SUR CERTAINS TERRAINS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par les projets en titre de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 mai 2021, le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a adopté les projets suivants :

Le projet de Règlement n° 2021-647 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 visant à modifier certaines normes relatives aux bâtiments accessoires dans la zone RA/C-7



Ce règlement modifie certaines normes du *Règlement de zonage n° 480-85* relatives aux bâtiments accessoires dans la zone RA/C-7, notamment en supprimant les normes pour les cabanons applicables aux habitations ayant une marge latérale de 0 mètre et en ajoutant des normes visant l'intégration architecturale des cabanons par rapport aux bâtiments principaux du secteur.

Le secteur concerné par le projet de règlement n° 2021-647 est limité par toutes les limites de terrains des adresses civiques situées sur la rue du Boisé.

Le projet de Règlement n° 2021-648 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'autoriser les marchés publics temporaires sur certains terrains municipaux Ce projet de règlement vise à autoriser et encadrer les marchés publics temporaires sur certains terrains municipaux.

Le projet de règlement n° 2021-648 concerne l'ensemble du territoire.

Une présentation des projets de règlement est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ces projets de règlement dans les 15 jours qui suivent le présent avis, soit au plus tard le 3 juin 2021, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3.

Ces projets de règlement contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ces projets de règlement ainsi que l'illustration des zones visées sont disponibles sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 19 mai 2021

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca